



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **Judi 05 octobre**  
Présents : **10** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **14** sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal **29 septembre 2023**

Présents : **10** Votants : **14**  
BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,  
RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT~~  
~~Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir :

Mme WATRIN Béatrice à Mme TURPIN Sylvie, Mr ETIENNE Jean à Mr BARRAUD Vincent, Mr BOITIER  
Jean-Louis à Mr MOTARD Daniel, Mme GAGNADRE à Mme Josselyne AUTIN Martine,

Mr FOUCHER Nicolas à Mr BARRAUD Vincent : non recevable

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel



**DE 070-2023-10-011 CLOTURE DU BUDGET DU PORT ET VERSEMENT DE  
L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE AU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE  
L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal que suite au transfert de la gestion de l'ensemble de l'espace portuaire concédé de la commune au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, il convient également de transférer au syndicat les moyens de la gestion de ce domaine portuaire.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

En conséquence il propose au conseil municipal de clôturer le budget du port au 31 décembre 2023 et de verser l'excédent global de clôture au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.

(excédent d'investissement : 41.280,88 € et déficit de fonctionnement : 4027,14€)

L'excédent global du budget du port est de 37.253,74 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE,*

**0 ABSTENTION**

- **DECIDE** de clôturer le budget du port au 31 décembre 2023
- **DIT** que l'excédent global du budget Port pour 37.253,74 € sera versé au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
- **AUTORISE** le maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'application de ces décisions
- **CHARGE** le maire de mener à bien ces procédures et **L'AUTORISE** à signer tout document nécessaire à intervenir



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)